



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30220

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les propositions exprimées par le Conseil économique et social dans son rapport intitulé : « L'emploi des jeunes des quartiers populaires ». Afin de lutter contre l'échec scolaire et de préparer à l'insertion professionnelle, il est notamment recommandé d'améliorer la connaissance du monde du travail à l'école, tant en ce qui concerne les enseignants que les élèves. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Améliorer la connaissance qu'ont les élèves des voies de formation et du monde de l'entreprise, assurer les bonnes conditions pour que les élèves élaborent un projet d'orientation personnel et réaliste sont deux objectifs majeurs de l'éducation nationale. Ces objectifs ont présidé à l'installation, ces dernières années, de dispositions et d'enseignements nouveaux tels que l'option de Découverte professionnelle, offerte maintenant à tous les collégiens, la séquence d'observation en milieu professionnel, obligatoire pour tous les élèves de troisième depuis 2005, l'entretien d'orientation pour tous les élèves de troisième. Pour aller plus loin encore, le ministre de l'éducation nationale a voulu instaurer un Parcours de découverte des métiers et des formations, mis en place dès la classe de cinquième depuis la rentrée 2008 dans les établissements secondaires. Il s'agit de favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Ce parcours est ponctué de visites d'information dans les entreprises pour les élèves de cinquième, de témoignages de professionnels, de journées de découverte dans des lieux de formation pour les élèves de quatrième. Il intègre des dispositions déjà existantes comme la séquence d'observation en milieu professionnel, l'option facultative de découverte professionnelle et l'entretien personnalisé d'orientation. Pour atteindre leurs objectifs, ces dispositifs doivent s'appuyer sur une relation directe et concrète avec le monde professionnel. C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années déjà, l'école et l'entreprise ont opéré un rapprochement significatif qui s'est traduit par l'existence de dizaines de conventions et d'accords-cadres signés entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles et l'éducation nationale. Ces conventions et accords-cadres définissent des axes de collaboration pour promouvoir les actions d'information, de formation, et d'insertion auprès des élèves. Pour qu'ils soient opérants, ces accords sont ensuite déclinés au niveau local : ils favorisent le concours actif des entreprises, particulièrement pour l'accueil des élèves lors des visites et des stages.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30220

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 septembre 2008, page 7728

**Réponse publiée le** : 3 mars 2009, page 2072